

PG/MS.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, LE 10 OCTOBRE 1960

--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

--:--:--:--

CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE DECRET DU PREMIER MINISTRE

--:--:--:--:--

N° 282 /PCM/CAB/MI.

SOMMAIRE

a/s.

NOMINATION.-

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey ;

VU la Loi N°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur

LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

CHRONO	I
JORD	I
FP	5
PRESIDENCE	I5
MI	5
SP/KOUANDE	I
TRESOR	I
CD.	I
CF	I
INTERESSE	I
MF/SOLDE	5
.....	3

LE DECRET :

--:--:--:--:--:--

ARTICLE 1°.- M. BANI KOGUI Adam précédemment Secrétaire d'Administration auprès du Chef de Canton de Birni est chargé de l'Arrondissement de PEHUNCO, Sous-Prefecture de KOUANDE.-

ARTICLE 2°.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. ROUNA.

H. AGA